

REGLEMENT INTERIEUR DE L'ACCUEIL PERISCOLAIRE

MODALITES D'ACCUEIL :

Ecole des Clos
RD 354
77150 Férolles-Attilly
Tél 01 60 02 04 94

Le dossier d'inscription doit être dûment rempli, accompagné de l'attestation d'assurance extra-scolaire ainsi que des photocopies des carnets de vaccinations. Sans ces documents, l'inscription ne sera pas validée. Votre enfant ne pourra être accueilli.

Il est donc indispensable que l'enfant soit inscrit avant sa venue à l'accueil périscolaire.

L'inscription se fait pour l'année scolaire, au moyen de l'imprimé joint que l'on retourne en Mairie.

L'accueil périscolaire accepte les enfants fréquentant l'école des Clos. Il est ouvert en période scolaire. Les enfants ont la possibilité de venir soit :

- Le matin (facturé au forfait mensuel : 35 €)
- Le soir (facturé au forfait mensuel : 45 €)
- Le matin et le soir (facturé au forfait mensuel : 65 €)
- Accueil occasionnel (facturé à la présence : 7 €)

Pour les enfants fréquentant l'accueil à titre occasionnel, il est impératif de confirmer la veille au personnel.

HORAIRES D'OUVERTURE :

- Accueil du matin de 7h00 à 8h35
- Accueil du soir de 16h45 à 18h45

MODALITES DE FONCTIONNEMENT :

Pour des raisons de bon sens et de sécurité, chaque enfant doit être accompagné jusqu'à son entrée à l'accueil par une personne adulte et confié au personnel qui en a la responsabilité, puis repris par un adulte dûment mandaté par le ou les parent(s) responsable(s).

L'accueil périscolaire n'est pas responsable des « objets apportés par l'enfant.

Toute annulation de forfait doit être justifiée par écrit, et sera définitive pour le reste de l'année. Elle doit parvenir en Mairie avant le 25 du mois précédent le retrait du ou des enfant(s), faute de quoi le mois sera facturé et non remboursé.

Toute absence motivée (maladie), devra être effectuée par écrit et accompagnée d'un justificatif médical.

Tout retard sera enregistré par le personnel responsable de l'enfant et signé par les parents.

A chaque retard une pénalité financière de 8€ sera appliquée. Si les retards venaient à perdurer, une exclusion temporaire voire définitive sera prise.

Pour les enfants présentant des allergies ou intolérances alimentaires – fournir impérativement un certificat médical.

MODALITES DE FACTURATION :

Le forfait mensuel, et l'accueil occasionnel de l'accueil périscolaire sont facturés en fin de mois.

L'inscription entraîne automatiquement le paiement du forfait mensuel de l'accueil, que l'enfant le fréquente ou non.

Pour un accueil occasionnel, un tarif unique de 7 € est appliqué par présence. (ex : Si l'enfant fréquente l'accueil le même jour, matin et soir, 2 présences seront facturées).

Le représentant légal,

La Présidente, Anne-Laure FONTBONNE

Le règlement s'effectue par prélèvement automatique par la trésorerie de Chelles en remplissant l'autorisation et la demande de prélèvement, (téléchargeable sur le site www.ferolles-attilly.fr/) à retourner en Mairie.

DOSSIER D'INSCRIPTION DE L'ACCUEIL PERISCOLAIRE 2022/2023

Nom de l'enfant : Prénom de l'enfant :
Date et lieu de naissance :
Adress :
Nom du père :
Nom de la mère :
Responsable (s) légal (aux).....
☎ Domicile.....
☎ Portable Mr..... ☎ professionnel Mr.....
☎ Portable Mme..... ☎ professionnel Mme.....

Afin de réduire la consommation de papier pour les informations émanant de la Mairie pendant l'année scolaire, merci de bien vouloir renseigner votre adresse email.

EMAIL (en majuscules) :

EN CAS DE PROBLEME autre(s) personne(s) à contacter :

Nom..... ☎
Nom..... ☎

Joindre obligatoirement photocopie du carnet de vaccination et assurance extra scolaire

Nom, adresse et téléphone du médecin de famille.....
L'enfant est-il sujet aux allergies ? Précisez.....
Autres difficultés de santé.....
Recommandations des parents.....

INSCRIPTION ACCUEIL PERISCOLAIRE FORFAIT MENSUEL

MATIN
35€

SOIR
45€

MATIN+SOIR
65€

INSCRIPTION ACCUEIL OCCASIONNEL

7€ PAR PRESENCE

Je soussigné(e).....

AUTORISE mon enfant à participer aux activités de l'accueil périscolaire,
AUTORISE le personnel de l'accueil à exploiter les images prises au cours des activités réalisées sur lesquelles mon enfant pourrait apparaître (photos, films, site internet, journal municipal, article de presse...) : **oui** **non**

AUTORISE le responsable à faire hospitaliser mon enfant et à le faire opérer en cas d'absolue nécessité Je déclare avoir pris connaissance des dispositions suivantes « en cas de soins médicaux, les frais occasionnés par le traitement de l'enfant seront à la charge de la famille »

AUTORISE mon enfant à quitter l'accueil sous la responsabilité de....., en cas d'absence des parents. En cas de modification, une lettre devra être fournie par les parents.

ATTESTE avoir pris connaissance et avoir reçu un exemplaire du Règlement intérieur de l'accueil périscolaire.

ACCEPTE DE M'Y CONFORMER.

Fait à..... le :.....

Signature précédée de la mention « Lu et approuvé » :